



Ferblanterie (Nouvelle version)

Code	5360
Sanction	DEP
Secteur	Métallurgie (16)
Nombre d'unités	107
Durée totale	1 605 heures
Statut	Programme approuvé en 2017. Implantation facultative en 2017-2018 et 2018-2019. Implantation obligatoire en 2019-2020.

Objectifs du programme

Le programme d'études professionnelles Ferblanterie prépare à l'exercice du métier de ferblantier ou de ferblantière. Dans l'exercice de leurs fonctions, les ferblantiers et ferblantières coupent, façonnent, assemblent et soudent différents types de produits de ferblanterie. Ils installent des objets métalliques préfabriqués, des parements muraux, des tôles à caractère ancestral et des revêtements modernes sur les toitures ainsi que des systèmes de traitement d'air, de récupération et d'évacuation de matières. Ces personnes ont aussi la responsabilité de fabriquer des pièces de ferblanterie. La fabrication de ces pièces s'effectue principalement avec des tôles et des profilés ainsi qu'avec des matériaux similaires.

Les travaux sont exécutés le plus souvent en équipe en conformité avec les plans, les devis et les normes en vigueur. Lors de l'accomplissement de leurs tâches, les ferblantiers et ferblantières utilisent de l'outillage d'établi ainsi que de l'équipement d'accès, de levage, de manutention, de coupe, de façonnage et de soudage. Ils se servent aussi d'instruments de mesure et de traçage pour dessiner des croquis et des patrons de pièces.

La personne qui exerce le métier doit avoir une bonne dextérité manuelle et une bonne endurance physique. Elle doit être capable de travailler en hauteur. Le respect des règles et des mesures de santé et de sécurité est omniprésent et fait partie intégrante du métier.

Note(s)

Ancienne(s) version(s) de ce programme :
[5233 - Ferblanterie-tôlerie](#)

Ce programme est offert en langue anglaise :
[5860 - Version anglaise à venir](#)

Conditions d'admission

Pour être admis à ce programme, il suffit de satisfaire à l'une des conditions suivantes :

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général ainsi que les préalables spécifiques (voir le tableau ci-après), ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en concomitance avec sa formation professionnelle pour obtenir les unités de 4^e secondaire qui lui manquent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre.

Professions visées (IMT En ligne d'Emploi Québec)

[Opérateurs/opératrices de machines à travailler les métaux légers et lourds, et de machines de formage \(9416\)](#)

[Tôliers/tôlières \(7233\)](#)

Relation avec le marché du travail

[Insertion au marché du travail](#) (Information provenant du MEES)

Préalables fonctionnels

Une personne qui a atteint l'âge de 18 ans peut être admise à un programme d'études menant à un Diplôme d'études professionnelles (DEP) sur la base des préalables fonctionnels. Ces préalables fonctionnels, prescrits pour une personne qui a atteint l'âge de 18 ans à la date de début de fréquentation déclarée dans le programme d'études professionnelles sont : la réussite du test de développement général (TDG) et l'obtention et la réussite des épreuves relatives aux préalables spécifiques en langue d'enseignement et en mathématique, s'il y a lieu.

Ce tableau indique les nouveaux codes de cours de la formation de base commune (FBC) et de la formation de base diversifiée (FBD) exigés pour les préalables spécifiques en langue d'enseignement et en mathématique pour le programme d'études visé. Dans le contexte où les nouveaux codes de cours de la FBC et de la FBD sont en implantation progressive, on indique entre parenthèses les anciens codes de cours toujours valides. Le code de cours équivalent en formation générale des jeunes est également indiqué dans ce tableau. Lorsqu'un DEP n'exige pas de préalables spécifiques en langue d'enseignement ou en mathématique, un (-) figure dans les cellules visées. Il est à noter que les préalables fonctionnels ne s'appliquent pas pour les programmes d'attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Préalables spécifiques

Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique		
Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	
2101-4 (2032-2 et 2033-1)	132-208	-	-	4153-2 (4103-1)	063-414 563-414	064-426 564-426 065-426 565-426

Contenu du programme

Code	Énoncé de la compétence	Heures	Unités
254-991	Se situer au regard des organismes de la construction	15	1
254-992	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction	30	2
302-691	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15	1
302-703	Effectuer des calculs relatifs à des travaux de ferblanterie	45	3
302-715	Dessiner des croquis de pièces	75	5
302-726	Utiliser de l'outillage manuel et portatif	90	6
302-733	Effectuer des coupes au plasma et par oxycoupage	45	3
302-743	Souder à l'arc électrique avec électrodes enrobées	45	3
302-756	Développer des pièces	90	6
302-766	Effectuer des travaux de base avec des machines-outils de coupe et de façonnage	90	6
302-774	Souder à l'arc avec des fils-électrodes fusibles	60	4
302-784	Fabriquer des joints mécaniques	60	4
302-795	Souder à l'arc avec électrodes non fusibles et souder par résistance	75	5
302-808	Fabriquer des pièces	120	8
302-816	Traiter l'information de plans et de devis d'installation	90	6
302-824	Utiliser de l'équipement d'accès	60	4
302-834	Installer des ancrages et des suspensions	60	4
302-843	Effectuer des opérations de manutention et de levage	45	3
302-854	Installer des objets métalliques préfabriqués	60	4
302-865	Installer des revêtements métalliques muraux	75	5
302-876	Installer des revêtements métalliques préfabriqués sur des toitures	90	6
302-887	Recouvrir des toitures à caractère ancestral avec des matériaux métalliques traditionnels ou similaires	105	7
302-895	Installer des systèmes rectangulaires de traitement d'air, de récupération et d'évacuation de matières	75	5
302-905	Installer des systèmes cylindriques de traitement d'air, de récupération et d'évacuation de matières	75	5
302-911	Utiliser des moyens de recherche d'emploi	15	1
		1605	107